

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux de réouverture fouilles pour basculement de branchements route barrée (sauf riverains), par l'entreprise TCPA, Z.I. Avenue Paul Plouvier B.P 25, 62460 DIVION.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures en ce qui concerne la circulation rue Jules Guesde et Marx Dormoy.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits Résidence Léon Blum du **Lundi 11 Décembre 2023 au Lundi 15 Janvier 2024.**

Article 2 : La vitesse est limitée a 30 km/h.

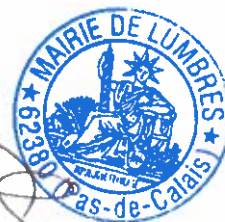
Article 3 : Mise en place de la signalisation par l'entreprise T.C.P.A.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise T.C.P.A,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 novembre 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **27 NOV. 2023**